

La journée de l'entrepreneuriat

Sous le thème

De la Recherche Scientifique à l'Entrepreneuriat Innovation, créativité, valorisation et accompagnement

Rapport sur la deuxième session intitulée : Valorisation : Publication, Protection, Entrepreneuriat

La session était présidée par Pr. Kamal Eddine El Kadiri.

Les intervenants se sont succédé dans l'ordre suivant :

- Pr. Mohamed Rajaa, de la FP de Tétouan, pour présenter le thème sur la publication ;
- Pr. Salah Koubaa, de l'université Hassan II à Casablanca, pour présenter le thème « L'éducation à l'entrepreneuriat par la méthode IDéO » ;
- Pr. Mohamed El Harzli, de la FST de Tanger, pour présenter le thème « La protection de la Propriété Intellectuelle, un moyen de développement de l'entreprise ».

Premier thème : Publication

Pr. Rajaa a soulevé, lors de son intervention, l'importance de la publication chez les chercheurs qui prend une place primordiale chez ces derniers. Pour cela, il a rappelé que recherche scientifique et communication sont complémentaires et que le chercheur doit communiquer les résultats de ses recherches (fruit de la recherche) afin de contribuer au progrès scientifique, tout en choisissant la bonne langue de communication (de préférence la langue anglaise).

L'intervenant a expliqué que le support principal pour les communications écrites ce sont les revues scientifiques, les mémoires, les thèses, etc., alors que pour les communications orales on trouve les congrès, les séminaires, les réunions internes, les conférences nationales et internationales, etc. Dans certains cas, les communications orales peuvent être converties en communications écrites.

Les communications écrites représentent :

- les preuves (les résultats des recherches) ;
- la production des connaissances ;
- les écrits scientifiques, en tant que publications ;
- les écrits pédagogiques, vers les étudiants ;

Pr. Rajaa a insisté une deuxième fois sur le fait que le chercheur doit publier ses résultats, sinon la science n'avance pas.

La publication peut être sous forme de :

- journaux scientifiques ;
- revues « paper » : c'est une publication qui ne contient que des idées et pas les résultats ;

- rapports de conférences ;
- littérature grise : brevets, thèses, etc.
- littérature interne ;
- ouvrages scientifiques ou monographies ;

Il a aussi donné les typologies des articles qui tiennent compte :

- des méthodes ;
- des concepts ;
- des communications ;
- de la rédaction de l'article ;
- de la publication.

Pr. Rajaa a donnée la structure physique d'une publication qui doit prendre en considération :

- la mise en page ;
- la police de caractère ;
- la taille ;
- etc.

De même, il a évoqué la structure logique qui doit :

- définir le problème ;
- l'analyser
- conclure ;

Et enfin, il a conclu son intervention par insister sur la qualité et la pertinence.

Deuxième thème : L'éducation à l'entrepreneuriat par la méthode IDÉO

Comme introduction de son exposé, Pr. Salah Koubaa a commencé par poser la question : qui est entrepreneur ?

Cette dernière avait pour objectif de transmettre le message que le doctorant est de nature entrepreneur.

Ensuite, Pr. Koubaa a enchaîné son intervention par « L'approche IDÉO » dans laquelle il a donné quelques définitions relatives à l'entrepreneuriat, l'entrepreneur et le futur, et notamment celle de l'entrepreneur qu'il a défini comme celui qui arrive à percevoir les choses autrement et de se projeter dans le futur.

Le but de l'orateur est de remettre en cause la méthode d'enseignement de l'entrepreneuriat qui se base sur une logique linéaire liant présent et futur, sachant que le présent est contraignant. Cette logique privilégie l'innovation incrémentale.

Quant à la logique récursive, ou logique inversée, elle consiste, à partir d'un futur souhaité, à établir un état permettant de préparer le futur. C'est une logique de transposition. Exemple donné par Steve Jobs et Bill Gates qui avaient une vision.

Pr. Koubaa a expliqué que la méthode (IDÉO) à mettre en place est basée sur des scénarios :

- le projet, c'est quoi ?
- Le projet, c'est pourquoi ?
- Le projet, fait quoi ?

- Le projet, dans quel environnement ?
- Le projet, dans quelle histoire ?

Enfin, il a conclu par une interaction avec le public pour qu'on puisse expliquer un projet en une phrase et ensuite en un dessin simple.

Ce qui l'a amené à montrer des images et de les analyser devant les auditeurs.

Troisième thème : La protection de la Propriété Intellectuelle, un moyen de développement de l'entreprise

Dans une introduction, nous avons évoqué l'importance du thème de la journée auquel l'exposé a été adapté afin de donner aux entrepreneurs et aux futur entrepreneurs les outils leur permettant de prendre en considération les éventuelles innovations faites au sein de leurs entreprises.

Dans un premier temps, une mise au point quant à la place qu'occupe une entreprise vis-à-vis de son environnement, de son marché et de ses clients.

Ladite entreprise doit survivre au sein d'un environnement rude constitué notamment des partenaires, privés et publics, et où elle est amenée à se développer tout en étant agressive (commercialement).

Elle doit, aussi, faire face à la concurrence, gagner des parts de marché et de rester loyale dans un marché en perpétuelle mutation.

Elle est tenue de fidéliser ses clients par le respect des normes de qualité, de sérieux et de loyauté en vue d'attirer davantage de clients.

Pour cela, l'entreprise se doit d'être dynamique et réactive. Elle doit être une entreprise qui sait:

- répondre aux besoins de sa clientèle;
- s'adapter aux aléas du marché;
- diversifier ses produits/services;
- agir au bon moment et bon endroit;

Elle doit être une entreprise innovante, créatrice et valorisante.

Nous avons rapporté que, selon des statistiques récentes, les biens matériels représentent le 1/3 de la valeur d'une entreprise, alors que les biens immatériels en représentent les 2/3. C'est la raison pour laquelle, l'entrepreneur doit prendre en considération son capital immatériel dans l'évaluation de son entreprise et de constituer son portefeuille « Propriété Intellectuelle ».

Nous avons, par la suite, défini la Propriété Intellectuelle comme désignant les œuvres de l'esprit, tels que :

- Les inventions ;
- Les œuvres littéraires et artistiques et les emblèmes ;
- Noms et images utilisés dans le commerce ;
- Etc...

De même, nous avons expliqué que la Propriété Intellectuelle se divise en deux volets :

- La propriété littéraire et artistique, qui protège le droit d'auteur et les droits voisins ;
- La propriété industrielle, qui protège:
 - le brevet ;
 - les marques ;
 - les indications géographiques ;
 - les dessins et modèles industriels ;

- les obtentions végétales ;
- la protection contre la concurrence déloyale ;
- les schémas de configuration des circuits intégrés ;

Les droits protégés sont :

- le droit d'exploitation ;
- le droit de cession ;
- le droit de concession ;
- le droit d'interdiction.

Nous avons émis une suggestion sur le fait de créer une marque afin de valoriser son entreprise, celle-ci constituera une première étape pour constituer son portefeuille « Propriété Intellectuelle ». Une définition en est donnée comme étant un signe distinctif qui permet de distinguer les produits ou services d'une entreprise de ceux d'autres entreprises concurrentes. Sa protection est territoriale, mais illimitée dans le temps.

Nous avons conclu par donner la situation des marques internationales et leur classement en 2014.

Pour tout contact

Pr. Mohamed EL HARZLI

Courriel : tisc@elharzli.com